

## SEANCE du 14 mars 2016

L'an deux mil seize

Le quatorze mars à dix neuf heures quarante cinq

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame DUBRAUD Elisabeth, Maire.

Etaient présents : MM. BILLON C ; MARCHETTI C ; DUBRAUD X ; MOUTARD M ; LORSUNG P ; JACQUET P ; MASURE B ; HUGEROT F ; Mme DI FRUSCIA

Absents excusés : Mr LEVÊQUE R

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur DUBRAUD Xavier a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion précédente est lu et approuvé à l'unanimité.

### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR**

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2015. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### ***Même Séance***

### **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 / AFFECTATION DU RESULTAT**

Le Conseil Municipal, après en avoir eu la présentation, sous la présidence de M. BILLON Claude, 1<sup>er</sup> Adjoint, vote le compte administratif 2015 et le compte de gestion du receveur s'établissant comme suit :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses	- 180 696,50 €
Recettes	+ 245 226,88 €
Excédent de l'exercice	+ 64 530,38 €
Excédent reporté fin 2014	+ 285 620,70 €

**Excédent fin 2015** + **350 151,08 €**

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses	- 63 470,16 €
Recettes	+ 15 763,78 €
Déficit de l'exercice	- 47 706,38 €
Déficit reporté fin 2014	- 1 995,83 €

**Déficit fin 2015** - **49 702,21 €**

Pour mémoire, Excédent de fonctionnement 2015	+ 350 151,08 €
Reprise résultat CCAS	+ 129,91 €
Soit	+ 350 280,99 €
Déficit d'investissement 2015	- 49 702,21 €
Excédent Global fin 2015	+ 300 578,78 €
Décide d'affecter les résultats comme suit :	
Excédent de fonctionnement 002 soit :	+ 300 578,78 €
Déficit d'investissement	- 49 702,21 €

**Même Séance**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE POLISY  
CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE**

**BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame DUBRAUD Elisabeth

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT FIN -1	PART AFFECTEE A LA SI (compte 1068)	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESULTAT CUMULE FIN	RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-1 995,83		-47 706,38	-49 702,21	D R	-49 702,21
FONCT	287 616,53	1 995,83	64 530,38	350 151,08	129,91	350 280,99
TOTAL	<b>285 620,70</b>	<b>1 995,83</b>	<b>16 824,00</b>	<b>300 448,87</b>	Reprise du résultat du CCAS	<b>300 578,78</b>

Pour mémoire report 2014 compte 001 = -1995,83. Report cpte 002 = 285620,7

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/</b>	<b>350 280,99 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	49 702,21 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R 002)	<b>300 578,78 €</b>
Total affecté au c/ 1068 :	49 702,21 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/</b> Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 € 0,00 €

A reporter en ligne 001 du BP 1 : **-49 702,21 €**

**Même Séance**

**ENCAISSEMENT CHEQUE GMF**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à encaisser un chèque de l'assurance GMF, d'un montant de 229,80€.

Un camping car a percuté malencontreusement notre panneau de signalisation et l'a endommagé.

Plutôt que de déclarer cet incident à notre assureur, notre deuxième adjoint a déposé un recours auprès de la GMF qui assure le conducteur dudit camping car.

Ce chèque correspond au montant des dommages subis et sera encaissé au compte 7788 sur le budget 2016.

## Même Séance

### REPLACEMENT DU PHOTOCOPIEUR

Suite aux observations émises lors de notre précédente séance du 2 février 2016, Madame le Maire s'est rapprochée de la CCB afin de savoir s'il y avait des achats groupés.

La réponse étant négative, elle a donc demandé des devis à plusieurs sociétés et les présente à l'assemblée.

Après étude des diverses solutions et devis proposés,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

OPTÉ pour la location d'un photocopieur couleur 4 en un (photocopieur, imprimante, scanner et fax).

DECIDE de retenir la proposition moins disante faite par la société AR TECHNOLOGIE

à savoir : photocopieur D-COLOR MF 254 pour un prix de :

- location = 74,98 € HT par mois
- Prix copie noir et blanc minimum facturable de 500 pages / mois = 0.006 € HT soit coût page 0,0072 € TTC
- Prix copie page couleur 0,06 € HT soit 0,072 € TTC
- Contrat « service plus connexion » Abonnement Mensuel 10 € HT

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents s'y afférents.

## Même Séance

### TRAVAUX CHEMINS

Madame le Maire rappelle qu'en son temps existait une Association Foncière à Polisy. Celle-ci après avoir été mise en sommeil, avait finalement été dissoute sous le mandat de l'un de ses prédécesseurs. De ce fait la compétence est revenue à la Commune qui règle les factures d'entretien et travaux depuis. Il est impossible de remettre l'AF en vigueur, seule une ASA peut s'y substituer.

Quoiqu'il en soit, Madame le Maire a accepté de porter le projet à la condition qu'une solution adaptée soit trouvée.

Elle informe le Conseil que la somme de 86.600,39 € TTC a déjà été réglée de façon unilatérale, donc par l'ensemble des habitants de Polisy, lors d'interventions réalisées en 2006 – 2009 – 2012 – 2013 et 2014.

Elle présente ensuite le résultat des travaux de la Commission des Chemins qui, lors de sa dernière réunion en date du 1<sup>er</sup> mars, a validé les propositions présentées, à sa demande, par M. Defaix. Il ressort qu'une tranche ferme pour un montant de 363 588,95 € H.T. dont 62 350,00 € pour l'hydraulique a été validée par cette instance.

De même pour les 2 tranches conditionnelles d'un montant respectif de 267 501,90 € et 47 583,75 € H.T., soit un estimatif global de 678 674,60 €. A ce montant il conviendra d'ajouter des frais de géomètre, ainsi que les honoraires de M. Defaix.

Madame le Maire indique qu'elle a souhaité que la tranche ferme se rapproche le plus possible de la Convention signée avec le CIVC pour un montant de 137 543,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

OPTÉ pour la mise en place de la tranche ferme, indiquant toutefois qu'il s'agit d'un contrat moral, car si aucune participation des propriétaires n'est mise en place rapidement, le projet sera arrêté, aucune obligation n'incombant à la Commune de faire ces travaux.

Pour le financement, et en attendant que les participations financières des différents propriétaires soient calculées, il sera fait recours à l'emprunt. Elle présente à cet effet les propositions du Crédit Agricole et de la Caisse d'Epargne. Un 3<sup>ème</sup> organisme bancaire doit être contacté (CDC-CM). La SAFER sera interrogée pour connaître la liste exacte de tous les propriétaires sur le finage de la Commune.

L'aspect financier sera validé lors d'un prochain Conseil Municipal.

## Même Séance

### TRAVAUX RUE DU CAS ROUGE

Madame le Maire évoque une nouvelle fois les problèmes d'inondations de caves que connaissent maintenant depuis plus de 10 ans les riverains de la Rue du Cas Rouge.

Pour y remédier, et compte-tenu des problèmes intervenus lors des précédents travaux, problèmes qui par ailleurs n'ont jamais été solutionnés, elle a donc fait appel au Bureau d'Etudes Brugger-Viardot pour une mission de Maîtrise d'œuvre. Celle-ci s'élève à 4 080,00€ TTC. Les travaux seraient estimés à environ 30.000,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**DECIDE** à l'unanimité de retenir cette proposition et

**VOTE** favorablement pour que le bureau d'études BRUGGER-VIARDOT lance les procédures pour faire ces travaux.

### Même Séance

#### ORIENTATION BUDGETAIRE

Madame le Maire donne à chaque Conseiller un exemplaire de l'Orientation Budgétaire 2016-2017.

Celui-ci reprend les travaux déjà engagés, en cours ou à venir. Il contient entre autre la tranche ferme de l'aménagement des chemins dont les travaux ne pourraient commencer qu'après les vendanges. De même pour les travaux de la rue du Cas Rouge. Sont concernées également les améliorations à apporter dans le cadre de l'Ad'Ap pour la Salle Polyvalente ainsi qu'une première phase relative à l'amélioration de la circulation piéton sur les trottoirs.

Cette orientation, complétée des recettes à mettre en regard de certains postes, sera mise au vote lors du prochain Conseil Municipal.

### Même Séance

#### LETTRE D'UN ADMINISTRÉ

Madame le Maire donne lecture d'un courrier d'un administré dont la toiture est régulièrement endommagée par les camions.

Il souhaite qu'une solution durable soit apportée.

Madame le Maire contactera Monsieur Guillaume Maison du SLA de Bar-sur-Seine afin d'obtenir un rendez-vous pour avis autorisé.

### Même Séance

#### QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire donne lecture d'un courrier d'un administré, qui suite à la réhabilitation du cimetière, souhaite annuler et transférer l'emplacement de sa future tombe, pour reposer auprès de ses parents. Une suite favorable est donnée à cette proposition.

Monsieur Philippe Jacquet réitère sa demande qu'un plateau soit installé devant sa propriété, ou un vrai radar enregistreur.

Madame le Maire donne lecture de plusieurs courriers et diverses informations.

La séance est levée à 22h00.